

Rapport de la présidente du jury du concours réservé d'attachés de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Session 2014

En application de la loi dite « Sauvadet », un concours réservé a été ouvert depuis l'an dernier pour la titularisation d'agents contractuels exerçant des fonctions de catégorie A au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La nature des épreuves et les règles d'organisation du concours ont été déterminées par un arrêté en date du 9 janvier 2013. L'arrêté du 6 mars 2014 a fixé le nombre de postes offerts à 70 postes. Ce nombre paraît excessif au regard du nombre d'inscrits ; en effet seulement 59 candidats ont participé aux épreuves écrites.

Contrairement à l'année dernière, il apparaît que certains candidats se sont réellement préparés à ce concours. Malheureusement, le niveau global d'autres candidats n'a pas permis de considérer qu'ils possédaient les compétences que l'on est en droit d'attendre d'un futur attaché.

1 les épreuves d'admissibilité

Les épreuves écrites consistaient à un questionnement sur 5 questions maximum portant sur le système éducatif et l'enseignement supérieur. Contrairement à l'an dernier où seulement 4 questions avaient été posées, le choix a été fait de retenir 5 questions qui permettaient de balayer l'ensemble des secteurs d'activité de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Chaque question a été notée sur 4 points.

Les questions suivantes ont donc été posées :

1 La mise en œuvre de la semaine de 4,5 jours a suscité certaines réticences. Pouvez vous expliquer pourquoi ?

2 Comment l'éducation nationale contribue-t-elle à l'égalité des chances ? Illustrer par des exemples concrets de mesures mises en place.

3 Quels sont les différents conseils existants en université ? Quelles sont leurs attributions respectives ?

4 Quelles sont les principales mesures prises dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants

5 Citer les différents corps de contrôle à l'éducation nationale et pour l'enseignement supérieur et leurs attributions

Que penser des candidats qui ne citent dans les corps de contrôle que le Recteur ou l'IA-DASEN ? Qui n'ont pas entendu parler de la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ou des emplois d'avenir professeur ? Qui ne sont pas capables de connaître un minimum l'organisation actuelle d'une université ?...

Les candidats qui se seraient préoccupés un minimum de l'actualité des réformes auraient dû facilement pouvoir donner quelques éléments de réponse à certaines de ces questions. Quelques révisions auraient pu aussi leur permettre de dire quelques mots sur chacun de ces thèmes, or un nombre important de candidats a choisi de ne pas répondre ou ne savait pas répondre à une majorité de questions. Il ne s'agissait pas de faire une dissertation complète sur chaque question mais d'apporter une réponse courte attestant quelques connaissances du sujet. Dès lors, le jury a dû encore une fois survaloriser les candidats qui apportaient quelques réponses de bon sens. Malgré tout il a fallu descendre largement en dessous de la moyenne pour trouver des candidats à l'oral. La comparaison avec le concours interne d'attachés qui a une barre d'admissibilité supérieure à 14 n'a pas manqué d'interpeller les membres du jury. La moyenne de l'épreuve est de 8.69. La barre d'admissibilité a été fixée à 8¹ ce qui a permis de redonner une nouvelle chance à 31 personnes à l'oral, soit 52% des présents. Parmi les 31 candidats admissibles, 4 candidats n'ont pas remis leur dossier RAEP dans les délais requis. Ils ont été éliminés et n'ont pas été convoqués à l'épreuve d'admission. Par ailleurs, 2 candidats déclarés admissibles dans un premier temps ne remplissaient pas les conditions de recevabilité et ont été radiés de la liste d'admissibilité. Eu égard au nombre de postes offerts, tous les candidats auraient pu être reçus avec un peu de préparation.

II L'admission

Sur les 31 candidats admissibles, seuls 27 ont donc participé aux épreuves orales. Les épreuves d'admission consistaient dans un entretien oral avec le jury sur la base du dossier RAEP transmis par les candidats. Le jury s'est attaché à valoriser chez le candidat les compétences professionnelles normalement acquises comme cadre A et les éléments de leur expérience professionnelle.

Les épreuves orales d'une durée totale de 30 minutes ont respecté les séquences suivantes :

- 10 minutes maximum pour la présentation du parcours,
- 7 minutes environ pour l'interrogation sur ce parcours,
- 8 minutes environ pour un élargissement sur des questions administratives générales,
- 5 minutes maximum pour la mise en situation.

Manifestement, les candidats avaient fait un effort de préparation des épreuves orales ce qui a permis de retenir 65 % des admissibles. Des candidats qui avaient échoué l'an dernier, ont renforcé leur préparation et ont réussi sans problème. Mais, pour un certain nombre de ceux qui n'ont pas été pris, le jury s'est interrogé sur le niveau exact des fonctions exercées, doutant parfois que ces fonctions relèvent d'un poste de catégorie A. D'autres ont affiché des compétences dans leur dossier RAEP qu'ils étaient loin de détenir. D'autres encore, qui possédaient un fort bagage universitaire n'ont témoigné d'aucune curiosité même sur leur domaine de compétences.

Beaucoup de candidats ont eu des difficultés sur les mises en situation. Peu avaient des expériences d'encadrement et avaient du mal à adopter une posture de cadre.

La barre d'admission a été fixée à 9,2 avec 19 candidats retenus ce qui n'a pas permis de pourvoir tous les postes. Il n'y a donc pas eu de liste complémentaire. La moyenne des admis s'établit à 12.35.

¹ Pour comparaison, la barre de l'admissibilité du concours interne d'attachés est de 14,25.

Moyennes des Résultats de l'admission

Nb admissibles	Nb.non éliminés *	Nb. admis LP	Moy. non éliminés / 20	Moy admis /20	Moy oral non éliminés /20	Moy oral admis LP /20
31	26	19	11,01	12,35	11,06	12,91

*Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire.

Résultats de l'admission par académie

Seules 16 académies ont eu des candidats retenus pour l'oral. Il conviendra de s'assurer dans les autres qu'un effort de préparation des candidats soit effectué l'an prochain.

Académie	Admissibles	Présents	Admis
D' AIX-MARSEILLE	2	2	2
DE BESANCON	1	1	1
DE CAEN	2	2	1
DE CLERMONT FERRAND	1	1	1
DE LYON	2	2	1
DE NANCY-METZ	1	1	1
DE MONTPELLIER	1	0	0
DE POITIERS	1	1	1
DE NANTES	2	2	2
D'ORLEANS-TOURS	1	1	1
D'AMIENS	2	2	1
DE LIMOGES	1	1	1
DE NICE	1	1	1
DE LA REUNION	1	1	1
DE LA MARTINIQUE	2	2	2
DE CRETEIL-PARIS-VERSAIL.	10	7	2
			19

Résultats de l'admission par sexe

Sexe	Admissibles	Présents	Admis
HOMME	9	7	4
FEMME	22	20	15
	31	27	19

Comme pour le concours interne, les femmes sont majoritaires. Par rapport aux présents, les hommes ont un taux de succès de 57%, et les femmes de 75%. Elles représentent près de 79% des admis.

Répartition par origine professionnelle

Profession	Admissibles	Présents	Admis
CONTRACTUEL MEN	9	7	4
CONTRACTUEL ETAB.PUBLIC MEN	21	20	15
CONTRACTUEL MESR	1	0	0
	31	27	19

Les candidats admissibles venaient en majorité d'établissements publics du MEN. Comme l'an dernier, beaucoup de contractuels de GRETA se sont présentés.

CONCLUSION

Le niveau de préparation aux épreuves orales s'est avéré bien meilleur cette année que celui constaté l'an dernier. Les candidats qui n'ont pas été retenus avaient de telles lacunes que le jury s'est interrogé sur le fait qu'ils occupent réellement déjà un poste de catégorie A. Il est très étonnant que des contractuels de GRETA, travaillant en relation avec les EPLE, connaissent si mal leur fonctionnement et le rôle des gestionnaires. Il apparaît aussi indispensable quand on affiche un projet professionnel de se renseigner au préalable sur le contenu du poste.

Même s'il s'agit d'un concours réservé, il est nécessaire comme pour tous les concours de se préparer et de s'informer sur les grands thèmes d'actualité. Les postes offerts aux attachés sont des postes de généraliste ce qui nécessite une certaine capacité d'adaptation et un socle de connaissances minimales pour y parvenir.

La Présidente du Jury,

Frédérique CAZAJOUS
Inspectrice générale de l'administration de
l'éducation nationale et de la recherche